

Règlement du 1er Open de Bagnoles de l'Orne

Article 1 : organisation

L'Echiquier du Bocage Flers-Briouze organise l' **Open de Bagnoles de l'Orne** du samedi 20 juillet au vendredi 26 juillet 2024 à la salle polyvalente près du Château.

Article 2 : homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour les deux tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2024. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 2 heures (respectivement 1 heure pour les rondes 3 et 6) avant le début de chaque ronde pour les deux tournois.

Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le samedi 20 avant 14h30. Tout joueur se présentant après 15h00 pourra être apparié pour la ronde 2.

Article 3 : cadence et forfait

La **cadence** est de 1h40 avec un incrément de 30sec/coup.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 08 09 01 62** en indiquant nom, prénom et la raison de l'absence.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête

administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription se montent à :

Adultes 50 € jusqu'au 15 juillet 2024 / 60 € après le 15/07

Jeunes 25 € jusqu'au 15 juillet 2024 / 30 € après le 15/07

GRATUIT POUR LES GMI ET MI – demi-tarif pour les MF

Pas d'inscription sur place.

Article 5 : horaires

PROGRAMME

Samedi 20 juillet 2024

12h00 - 14h30 Pointage

16h00 Ronde 1

Dimanche 21 juillet 2024

9h30 Ronde 2

16h00 Ronde 3

Lundi 22 juillet 2024

14h30 Ronde 4

Mardi 23 juillet 2024

9h30 Ronde 5

16h00 Ronde 6

Mercredi 24 juillet 2024

14h30 Ronde 7

Jeudi 25 juillet 2024

14h30 Ronde 8

Vendredi 26 juillet 2024

9h30 Ronde 9

15h30 Remise des prix

Cérémonie de clôture

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre confrontation directe (si applicable), le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la Performance.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 6^{ème} ronde dans la salle du tournoi. Les prix sont attribués à la place.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par :

Pascal Le Fournier (Arbitre Fédéral 2) et Emmanuel Augustin (Arbitre stagiaire).

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier pour cela les nulles par consentement mutuel sont interdites avant **20 coups**.

Article 9 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre du tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **2 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes**.

Article 10 : comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

Article 11 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 13 :

Par son inscription au 1er Open de Bagnoles de l'Orne, **le joueur (euse) adulte** ou **les parents de joueur (euse) mineur (e)** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet de l'échiquier de l'échiquier du Bocage echiquierdubocage.com ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 14 :

L'inscription au 1er Open de Bagnoles de l'Orne implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre

Pascal Le Fournier

L'organisateur

Stéphane Levy